

Récréation : des publics à accueillir

Le témoignage du Conseil général des Bouches-du-Rhône, gestionnaire d'espaces naturels

par Michel BOURRELLY

L'accueil du public est l'une des productions (non marchandes) de la forêt méditerranéenne. Les domaines du Département des Bouches-du-Rhône ont une longue tradition d'accueil des publics. Comment le gestionnaire public d'espace naturel envisage la gestion de ces espaces dans le cadre d'un développement durable ? Quelles questions cela pose aux niveaux techniques, sociologiques...? Michel Bourrelly nous apporte des éléments de réponse et, plus largement, décrit les relations de son institution avec les différents acteurs de la recherche.

“J'apporterai ici le témoignage d'un gestionnaire public d'espace naturel, en l'occurrence le Conseil général des Bouches-du Rhône, à travers ses relations avec le monde scientifique ou, de manière plus générale, avec la recherche.

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône est, à ce jour, propriétaire de près de 17 000 hectares d'espaces naturels répartis sur l'ensemble du territoire et, en général, sur des secteurs prestigieux et remarquables : d'ouest en est, on trouve des propriétés en Camargue, en Crau, sur Sainte-Victoire, dans les massifs de l'Etoile et du Garlaban et, bien sûr, dans celui des Calanques.

Cette compétence des départements relative aux espaces naturels sensibles permet d'acheter des terrains avec l'obligation de les ouvrir au public, bien évidemment dans le respect des équilibres écologiques, étant précisé que ces terrains peuvent être réglementairement valorisés à des fins culturelles ou scientifiques

Pour mémoire, je vous rappelle que nous sommes un Département très attractif, avec quasiment 2 millions d'habitants. En ce qui concerne la fréquentation des massifs, on estime à 1 million le nombre de visiteurs dans les Calanques, 1 million sur Sainte-Victoire, un peu



Photo 1 (en haut) :
Les campagnes de brûlage dirigé sont suivies par un bureau d'études
Photo Philippe Palmaro/CG13

Photo 2 (ci-dessus) :
Coupure agricole de Roques-Hautes
Photo Association "Parapentes de Sainte-Victoire"

moins dans les Alpilles. Par ailleurs, nous sommes un gros département touristique avec 45 millions de nuitées par an.

De manière générale nos propriétés sont largement fréquentées. Cependant, nous avons deux Parcs qui sont surfréquentés : ce sont les domaines de Saint-Pons dans la Sainte-Baume et de Roques-Hautes, sur Sainte-Victoire. De plus, nous devons faire face à une demande sociale de plus en plus forte, avec bien sûr les utilisateurs historiques que sont les chasseurs, les randonneurs ou les grimpeurs, mais aussi avec des

pratiques nouvelles qui émergent et que nous devons organiser, comme le VTT, le parapente... et des pratiques moins respectueuses de l'environnement, comme notamment les motos, les 4x4 et autres quads, que nous avons du mal à contenir.

En terme de gestion, jusqu'à l'époque de la mise en place de Natura 2000, il y a un peu plus de 10 ans, on gérait nos espaces naturels avec les acquis que nous avons en interne. Tous les inventaires qui ont été faits depuis, nous ont permis de comprendre que les peuplements forestiers étaient composés aussi de communautés animales et végétales complexes qui devaient être pris en compte dans le cadre d'une gestion globale.

Cela nous a certainement aidés à avoir des contacts plus fréquents avec les scientifiques, ce qui a permis de tisser un certain nombre de liens de partenariats avec l'Université pour :

- accueillir des stagiaires,
- utiliser nos domaines départementaux comme sites d'expérimentations,
- participer financièrement à des projets scientifiques.

Au quotidien, nous sommes amenés à confier de plus en plus souvent des missions à des bureaux d'étude, des travaux qui s'apparentent bien souvent à de véritables travaux scientifiques. Par exemple, lorsque nous établissons un plan de gestion sur la réserve géologique de Sainte Victoire. Quand on crée un plan local cynégétique, on utilise les résultats scientifiques qui ont été acquis par des organismes comme La Tour du Valat ou l'Office national de la chasse. Lorsqu'on subit des attaques parasitaires sur des peuplements, comme les scolytes ou autres, on fait appel à des laboratoires scientifiques pour profiter de leur expertise et mettre en place un traitement.

En matière de gestion de la fréquentation, si nous possédons des données quantitatives, il est pertinent pour le gestionnaire de recueillir également des données qualitatives pour mieux appréhender les flux des visiteurs, leurs comportements et leurs attentes : une enquête de fréquentation est actuellement conduite sur notre propriété de Roques-Hautes à Sainte-Victoire.

Lors de nos campagnes de brûlages dirigés, nous avons fait appel à un bureau d'études pour établir un point zéro et suivre ces brûlages : voir comment le milieu réagit et obtenir des recommandations techniques pour poursuivre cette opération (préconisa-

tions sur la période de traitement, sur la surface à traiter, sur la périodicité...)

J'inclurai également dans cette liste les études juridiques que nous menons actuellement pour rendre plus cohérent les aménagements et les équipements que nous réalisons avec les outils de communications développés et ce, dans un souci bien évidemment de sécurité pour le public.

De manière plus récente, nous commençons à avoir des liens plus structurés avec des organismes plus institutionnels, comme l'INRA, le CNRS... Ce qui nous a conduit à mener un certain nombre de travaux.

Actuellement sur le domaine du Montpaon dans les Alpilles, sur la commune de Fontvieille, sur un castrum (habitat haut perché), un partenariat avec le CNRS permet la mise en place d'un programme pluriannuel de fouilles archéologiques.

Un autre exemple, sur le plateau de l'Arbois, il y a trois ou quatre ans, la forêt a été le siège d'une attaque par une chenille assez dévastatrice, le bombyx disparate. Une collaboration avec l'équipe de l'INRA, dirigée par Jean-Claude Martin, chercheur spécialiste de cette chenille pour l'avoir longuement étudiée en Corse, nous a permis d'utiliser ses acquis, son savoir, pour éradiquer complètement cette attaque, en un temps très court et en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement.

Ce partenariat avec cette équipe se poursuit aujourd'hui, en essayant des techniques alternatives, pour lutter contre la chenille processionnaire du pin, avec l'installation de nichoirs à mésanges ; cet oiseau étant très friand de ces chenilles.

L'IMEP (Institut méditerranéen d'écologie et de paléoécologie) est un autre organisme avec lequel on commence à travailler.

Le Département participe à une étude, aux côtés de l'Office national des forêts et de l'Institut, pour améliorer la connaissance de la Sabline de Provence, espèce emblématique et endémique des éboulis qui est aujourd'hui menacée. Au final, ce travail doit aboutir à l'édition d'un guide de gestion à l'usage des gestionnaires.

Un autre projet de collaboration avec l'IMEP concerne un programme de recherche sur un ancien site industriel pollué par la présence de scories contenant des produits tels que l'arsenic, le cadmium et autre mercure. L'IMEP travaille à la dépollution de ces contaminants par l'utilisation de végétaux (phyto remédiation).



Photo 3 (ci-dessus) :

Le site de Montpaon a fait l'objet de fouilles archéologiques
Photo Skycom



Photo 4 (ci-contre) :

Une collaboration avec la recherche a permis d'éradiquer le Bombyx disparate, chenille dévastatrice
Jean-Claude Martin /INRA

L'IMEP est également très intéressé par notre coupure agricole de Roques-Hautes sur le massif de Sainte-Victoire, qui a été réalisée suite au feu de 1989 et qui s'étend sur 15 hectares de plantation d'oliviers.

Ce projet en attente de financement de l'ANR (Agence nationale de la recherche), vise à caractériser la production d'une huile d'olive bio, tout en permettant à l'agriculteur exploitant de ce verger de s'inscrire dans une logique économique « normale ».

Je parlais précédemment d'accueil du public et de mise en sécurité. Nous avons passé une convention avec le Comité départemental de spéléologie, afin de faire l'inventaire de nos grottes, avens ou autres gouffres et de définir les mesures de sécurité à mettre en place. Par ailleurs, nous savions que, potentiellement, ces grottes peuvent accueillir des populations de chauves-souris, nous avons donc également demandé au Groupe Chiroptères de Provence (GCP) de faire une expertise pour chacune de ces grottes.

Photo 5 :
Le site atelier
de Fontblanche
Photo Gwenola Michel /
CG13



Ces deux études ont permis de maintenir une activité de spéléologie sur nos domaines tout en préservant la biodiversité, mais cette dernière étude a permis de découvrir une colonie d'une espèce très rare, connue dans le centre de la France, mais jamais recensée dans les Bouches-du-Rhône. Ce partenariat va se poursuivre avec le GCP pour poursuivre l'observation de cette espèce.

Enfin, nous avons été associé, il y a plus d'un an maintenant, à une opération sur le Domaine de Fontblanche, avec l'INRA et l'équipe de Roland Huc. Nous avons mis en défend une parcelle de 80 mètres de côté, à l'intérieur de laquelle est installé un échafaudage équipé d'instruments de mesure, situé au dessus de la canopée, le projet consiste à mesurer en continu les flux d'énergie et de matières, carbone essentiellement, entre le sol, les végétaux et l'atmosphère, projet que nous sommes assez fiers d'accueillir. Il fait partie d'un réseau de sites-ateliers, il en existe neuf en France, deux dans les DOM-TOM et sept en métropole. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de l'étude du réchauffement climatique et des résultats très intéressants ont déjà été produits, notamment sur les effets du contrecoup de la sécheresse de 2003.

Voilà un petit catalogue des expérimentations qui sont menées sur nos domaines départementaux en partenariat avec les différents acteurs de la recherche ».

M.B.

Michel BURRELLY
Conseil général des Bouches-du-Rhône
Direction de l'environnement
13256 MARSEILLE Cedex 20
Mél : michel.bourrelly@cg13.fr



Photo 6 :
Fouilles paléontologiques
Photo Michel Bourrelly / CG13